

### 1- Exploitant

SATA – BP 54 – 38750 ALPE D HUEZ – RCS GRENOBLE : B 775 595 960 00052  
Toute demande d'information ou réclamation doit être adressée à :  
SATA – BP 54 – 38750 ALPE D HUEZ  
info@sataski.com  
Tél. +33 (0)4 76 80 9009 – Fax +33 (0)4 76 80 98 96 -  
www.sataski.com

### 2- Dispositions générales

L'achat de forfaits à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : [www.sataski.com](http://www.sataski.com).

Passer une commande auprès de [www.sataski.com](http://www.sataski.com) implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions particulières de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport de remontées mécaniques de la SATA dont le client reconnaît en avoir eu la lecture à la validation de sa commande.

Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à la SATA si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par la SATA.

Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la SATA sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client.

Ces conditions particulières de vente ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport de remontées mécaniques de la SATA sont accessibles à tout moment sur le site [www.sataski.com](http://www.sataski.com), téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.sataski.com/fr-hiver/conditions-generales-de-vente/> et prévauront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

### 3- Produits proposés

Rappel : Le forfait est composé d'un titre de transport enregistré sur un support et d'un justificatif de vente envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement.

La vente en ligne permet au client :

- l'achat et le chargement d'un titre de transport sur un support (carte skipass rechargeable) pour lequel un dépôt de garantie est demandé, appelé le Premier Achat ;
- le rechargement d'un titre de transport sur un support (carte skipass) déjà en possession du client, appelé le rechargement.

Les titres de transport proposés sur [www.sataski.com](http://www.sataski.com) sont une sélection de titres de transport pour l'accès aux remontées mécaniques sur les domaines skiables Alpe d'Huez grand domaine Ski (de 1 à 15 jours et saison), Auris-en-Oisans (journée uniquement), Villard-Reculas (journée uniquement) et/ou Alpe du Grand Serre (de 1 à 15 jours et saison), avec ou sans assurances, aux périodes et aux conditions indiquées sur le site.

### 4- Commandes - Formation du contrat

Le client sélectionne sur le site les produits qu'il désire commander en cliquant sur les cases prévues à cet effet afin de remplir son panier électronique. La carte rechargeable possède les informations suivantes : Nom, Prénom, date de naissance et photographie pour certains titres. La commande ne pouvant être validée que si les clients s'est clairement identifié.

En cochant la case "*je certifie avoir pris connaissance des conditions de vente*" puis en cliquant sur l'icône "*continuer*", le client valide sa commande.

Le récapitulatif des produits commandés s'affiche ensuite avec le montant total TTC de la commande et le détail des éventuels frais annexes tels que frais d'envoi, dépôt de garantie.

Après avoir vérifié ce récapitulatif, le client confirme sa commande en cliquant sur l'icône de la carte bancaire qu'il souhaite utiliser pour régler sa commande ce qui l'amène au paiement.

Ce double clic vaut acceptation sans réserve des présentes conditions particulières de vente et des conditions générales d'utilisation et confirmation définitive de sa commande par le client.

Après avoir reçu l'autorisation de paiement dans les conditions de l'article 7.1 des présentes, la SATA adresse au client une confirmation d'acceptation de la commande par courrier électronique.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi par la SATA au client de cette confirmation de l'acceptation de la commande.

A la validation de la commande en mode « Rechargement », il sera envoyé par e-mail une confirmation comme justificatif d'achat, à imprimer et à présenter pour toutes demandes ultérieures

Le client peut suivre sa commande dans son compte onglet « commande », colonne « statut ».

A la livraison de la commande en mode « Premier Achat », le justificatif de vente avec les numéros de carte skipass sera joint aux supports carte skipass, à conserver et à présenter pour toutes demandes ultérieures

### 5- Date limite des commandes en ligne

L'obtention des remises « déjà clients » et « pack famille » sont limités à des commandes d'un délai supérieur à dix jours entre l'achat et la date du premier jour de ski. Passé ce délai, la réduction n'est plus accessible mais le client peut toutefois commander en ligne au tarif public.

Lorsque le forfait acheté en ligne fait l'objet d'un envoi à domicile, la date limite de commande est de 10 jours avant le premier jour de ski (exemple le lundi minuit pour le dimanche matin suivant .....).

Lorsqu'il fait l'objet d'un retrait aux caisses, la date limite de commande est de 36 heures avant le premier jour de ski (exemple le jeudi minuit pour le samedi matin.....).

Lorsqu'il fait l'objet d'un rechargement, il n'y a pas de date limite.

### 6- Tarifs

Les tarifs indiqués lors du passage de la commande sont en Euros. Les grilles tarifaires sont consultables sur le site [www.sataski.com](http://www.sataski.com).

Les prestations sont facturées TTC (toutes taxes comprises) selon le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La SATA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Les produits commandés demeurent la propriété de la SATA jusqu'au paiement intégral du prix.

## **7- Modalités**

### **7.1 Paiements sécurisés**

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par le Crédit Agricole, via le système ATHOS.

Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment, la SATA n'a connaissance des numéros que le client doit fournir.

Les commandes de produits SATA payés par carte bancaire seront confirmées une fois qu'elles ont fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du client et celui de la SATA.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de validation de la commande.

### **7.2 Modalités de paiement**

Le paiement du prix est exigible au moment de la commande.

Les paiements sont effectués : par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card, American Express).

Le paiement en 3 fois : 1/3 de la somme est prélevée immédiatement par l'établissement bancaire puis chaque 1/3 restant à un mois d'intervalle (ex : commande de 600€, le 10 octobre 2014 : 200€ ; le 10 novembre 2014: 200€, le 10 décembre 2014 : 200€)

Le paiement différé : débit de la carte bancaire du client au 3/10/2014 exclusivement réservés pour les forfaits saison hiver 14/15 ou cartes 10 journées non consécutives nominatives achetés sur Internet.

Les titres acquis par le paiement en 3 mensualités ou par le règlement différé resteront la propriété de la SATA jusqu'au paiement intégral, le Client en deviendra responsable dès leur remise matérielle. A défaut de paiement de la deuxième ou troisième échéance, la SATA pourra par conséquent reprendre lesdits Titres et les échéances déjà versées seront acquises à la SATA, en contrepartie de la jouissance des Titres dont aura bénéficié le Client.

### **7.3 Délais et conditions de livraison des forfaits**

Les conditions de livraison s'appliquent en cas de Premier Achat avec la sélection de l'option « envoi à domicile » : Les forfaits rechargeables achetés à distance seront livrés dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la commande, par voie postale à l'adresse indiquée par le client. 2 € de frais de participation d'envoi seront facturés.

Tous les envois sont effectués en « lettre suivie » ou mode équivalent selon les termes et conditions définis au paragraphe 5 ci-dessus.

### **7.4 Problèmes de livraison ou oublis des forfaits livrés (2 jours et plus)**

**a/** Si les forfaits commandés sont oubliés par le client à son domicile et après les vérifications usuelles, il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement de 8€ +2€ de dépôt de garantie soit 10€ par forfaits seront alors exigés en sus.

Les forfaits oubliés au domicile seront bloqués aux bornes ski et remplacés par des duplicatas.

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

**b/** Si les forfaits commandés ne sont pas parvenus au client avant le jour de son départ pour le séjour à la neige (le système de lettre suivie faisant foi), il doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

2€ de dépôt de garantie par support seront exigés.

Les forfaits reçus en retard seront également bloqués sur les bornes ski.

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

Le dépôt de garantie de 2€ est remboursable en fin de séjour à toutes les caisses SATA, aux horaires d'ouverture à restitution du support.

**c/** Si la commande est de type rechargement, et en cas d'oubli de sa carte, le client doit se munir de sa confirmation d'achat, et s'adresser une fois sur place à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits :

Des frais de traitement seront exigés (8+2€ de dépôt de garantie).

Le titre oublié sera bloqué sur les bornes ski.

Un jour de carence est appliqué si le duplicata est édité durant la durée de validité du titre.

Pour les forfaits journée, aucun duplicata ne peut être édité.

Le justificatif de vente original du forfait oublié ou perdu sera conservé par la caisse.

### **7.5 Annulation : remboursement et échange ou modification**

**a /** Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés du fait du consommateur, ceux-ci ne seront ni remboursés ni échangés. Les forfaits à journées non-consécutives devront être consommés durant la saison en cours. Au-delà, ils ne pourront plus être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité. Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente.

**b/** Pour une erreur de date constatée en cours d'utilisation, le client devra se rendre au point de vente SATA le plus proche avec ses justificatifs d'achats : le changement sera effectué gratuitement sous réserve des vérifications d'usage des passages aux bornes et sous réserve que la catégorie et l'offre de titre correspondent bien à la journée concernée (à titre d'information une offre samedi ne peut être échangée sur un dimanche – cf article 7.5 a ci dessus).

### **7.6 Erreur de saisie du support**

Dans le cas d'une mauvaise saisie du numéro de série de la puce, la SATA ne saurait être tenue responsable d'une erreur qui engage la vigilance du client. Un duplicata sera délivré en caisse aux conditions usuelles de 8€ +2€.

## **8- Délais de rétractation**

Le client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation conformément aux dispositions légales relatives à la vente à distance qui prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L131-20-4 du Code de la consommation)

**9- Traitement automatisé d'informations nominatives**

Il est institué un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie ou statistique (ventes, accident, fraudes).

Le responsable du traitement automatisé est la SATA.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site de la SATA a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1486355.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SATA – BP 54 – 38750 ALPE D HUEZ.

Les données à caractère personnel communiquées par le client lors de la commande sont protégées par une procédure de cryptage.

**10- Seules les informations contenues dans la mémoire du forfait font foi**

Pour les titres de transport et leurs utilisations, seules les informations lues sur la puce du support font foi.

**11- Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site de la SATA [www.sataski.com](http://www.sataski.com) sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la SATA. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans accord préalable express de la SATA. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord préalable express de la SATA

**13- Responsabilités**

La SATA, n'est tenue, pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne, qu'une obligation de moyen.

La responsabilité de la SATA ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment, une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus Informatique et d'une manière générale, tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

**14- Droit applicable**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents sont ceux du défendeur.